

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT NAZAIRE

COMMUNE DE MONTOIR DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL N°D2022/03/24/10

Séance du Jeudi 24 mars 2022

Convocation : le 17 mars 2022  
Nombre de membres : en exercice : 29  
Convoqués : 29  
Présents physiquement : 24  
Présent au audio conférence : 1  
Procurations : 3  
Absent excusé : 1

Le vingt-quatre mars deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry Noguét, Maire. En raison du contexte sanitaire actuel, il était possible de suivre cette séance en audioconférence et la séance était retransmise en direct sur la chaine You tube.

**OBJET :**

**SUBVENTIONS ORDINAIRES**

**AUX ASSOCIATIONS**

**Présents Physiquement** : Mmes Françoise Bouvet – Isabelle Le Clanche - Carole Jahan - Catherine Jaunet – Karine Huet – Béatrice Riffaut – Florence Talbourdel – Roselyne Lemestre - Malika Gallais - Vanessa Lemestre - Méline Prod'homme - Marie-Christine Delahaie – Malorie Pennanech – Mrs Thierry Noguét – Didier Talbourdel – Pascal Evain – Michel Molin – Bruno Chartier – Patrice Lelièvre - Hervé Battistella – Cédric Huet - Pascal Plissonneau – Joël Jouand – Alain Delaunay

**Présent en audio conférence** : Mr Frédéric Amado

**Excusés** : Mrs Yann Le Mintec (qui avait donné procuration à Mr Michel Molin) – Julien Grégoire (qui avait donné procuration à Mme Françoise Bouvet) - Christophe Mouiche (qui avait donné procuration à Mr Pascal Evain) - Hugues Pétreil

**Secrétaire de Séance** : Mme Françoise Bouvet

Le Conseil Municipal,

Sur propositions des commissions sectorielles, après présentation à la Commission Finances du 16 mars 2022,

Après avoir entendu Monsieur Pascal Evain, Adjoint aux Finances & Marchés Publics, exposer la liste des associations et montants concernés par ces subventions, et indiquer que la ligne 6574 « subventions » porte l'inscription des sommes nécessaires pour le versement de ces subventions et pour les acomptes déjà instruits.

Considérant le renouvellement de la convention d'objectifs et de partenariat 2022 – 2025 avec l'OSCM autorisé par délibération du conseil municipal en date du 16 décembre 2021,

Et après en avoir délibéré, par vote à main levée et sur appel nominatif (pour l' élu en audio conférence), à l'unanimité, en sachant que les membres du CA des associations ci-après n'ont pas participé au vote, de part leur fonction au sein de l'association :

-« Amicale des Agents Territoriaux » : Mr Didier Talbourdel

- « Amicale Laïque Montoir Centre » : Mr Joël Jouand
- « la Stéphanoise » : Mme Bouvet et Mr Chartier
- « OASB » : Mme Bouvet et Mr Grégoire
- « OMS » : Mr Didier Talbourdel
- « OSCM » : Mrs Didier Talbourdel – Bruno Chartier – Cédric Huet – Pascal Evain et Mmes Marie-Christine Delahaie et Malorie Pennanec'h

- **APPROUVE** l'attribution des subventions définies par leur dénomination, (voir liste ci-annexée).

(Cf ANNEXE)

Pour extrait conforme au registre,  
Le Maire,  
Thierry NOGUET